

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Numéro interne de l'acte : 44

Séance du 20/09/2021

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 25

Nombre de suffrages : 28

Date de convocation  
14/09/2021

Date d'affichage  
20/09/2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt ET un, le vingt septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSINI Mohamadi.

### Etaient présents :

Mme ABDOURAHAMANE Céline , Mme ALBERT Zalia , M. ANRIFADJATI Anli , M. ASSANI Mohamed , M. ASSANI Helene , Mme ATTOUMANE Binti , M. BOINA Raim Rifay, Mme BOINAIDI Habachia , M. CHEBANI Mohamadi , Mme HAMISSI Roukia , Mme HASSANI Roza , M. ISSOUFFI Ramadani, M. MADI MARI

Chamsiddine, M. MADI OUSSINI Mohamadi, Mme MAHAMOUDOU Laouia , Mme MATTOIR Abouchia , Mme MATTOIR Moissinga , M. OMAR Yankoub, M. OUSSINI Djabiri , Mme RIDHOI Zaïnabou, Mme SAID Zozofina , M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , M. SOUMAÏLI Mhamadi , Mme TOUMBOU Mariama , M. YBRAHIMA Ybrahima

### Procurator(s) :

Mme ABDALLAH Halimaty donne pouvoir à M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , M. DAROUECHI Navi donne pouvoir à Mme ATTOUMANE Binti , Mme CHANFI Bibi donne pouvoir à M. BOINA Raim Rifay

### Etai(ent) absent(s) :

Mme ABDALLAH Halimaty , M. ANGATAHI Anli , Mme CHANFI Bibi , M. DAROUECHI Navi

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BOINA Raim Rifay

## Objet : RETROCESSION DE PARCELLES COMMUNALES AUX OCCUPANTS LEGITIMES

Le quartier BILAMBO est constitué de terrains communaux attribués à des privés sans que la démarche de titrisation soit finalisée. De plus sur des parties de ces terrains se sont greffés des « squatteurs », c'est à dire des personnes qui y sont installés de manière anarchique et irrégulière.

Il est nécessaire d'aller dans le sens du développement maîtrisé et l'amélioration du cadre de vie de notre territoire ; et de mettre en place des démarches de régularisation et de maîtrise foncières.

La régularisation foncière va permettre de restructurer et légaliser l'occupation des sols afin de mettre en avant l'importance de l'accès à la propriété et la sécurité foncière pour une intégration économique des quartiers informels (accès au crédit bancaires, attractivités des investisseurs, et améliorations du marché foncier etc.).

Le processus d'attribution de terrains qui a commencé depuis  
achevé.

**Le maire demande ainsi au conseil municipal de :**

- **Approuver la finalisation de rétrocession des parcelles attribuées aux occupants légitimes,**
- **Autoriser le maire ou son représentant, dument habilité à cet effet, à accomplir les formalités nécessaires à cet effet.**

VOTE :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à CHICONI  
Le Maire,

  
